



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Gratuité pour les jeunes des musées et monuments nationaux

Question écrite n° 43452

Texte de la question

M. Maxime Minot appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur l'accès des jeunes aux musées et monuments nationaux. En effet, en raison de la crise sanitaire, plusieurs classes d'âge n'ont pas pu avoir accès à ces lieux et donc à la gratuité que leur âge leur confère. Or de nombreux jeunes ont atteint l'âge limite qui les oblige dorénavant à s'acquitter de droits d'entrée. Il serait donc sans doute opportun, compte tenu des circonstances exceptionnelles, de repousser l'âge limite. Le dispositif juridique repose sur des annonces du ministre de la culture (en 2009 sur simple communiqué de presse), puis matériellement par des résolutions des établissements modifiant les règlements d'accès ou délibérations des conseils d'administration, sur le fondement de l'article L. 442-6 du code du patrimoine qui dispose que « les droits d'entrée des musées de France sont fixés de manière à favoriser l'accès de ces musées au public le plus large ». Aussi, il lui demande si elle entend s'engager dans cette voie pour permettre l'accès à la culture au plus grand nombre.

Texte de la réponse

Les mesures prises pour lutter contre la diffusion de l'épidémie de Covid-19 ont impliqué une fermeture prolongée des monuments et musées nationaux, les empêchant de recevoir du public, la mise en place de protocoles sanitaires pouvant contraindre les conditions de visite. Cette situation s'est avérée préjudiciable pour l'ensemble des concitoyens, mais particulièrement pour les plus jeunes, privés de la majorité des opportunités de découvrir des œuvres originales et dont le parcours d'éducation artistique et culturel a ainsi été fortement affecté. La situation des jeunes adultes qui ont perdu le bénéfice de plusieurs mois de gratuité d'accès aux lieux susmentionnés et qui rencontrent par ailleurs, pour beaucoup, des difficultés financières, sociales et psychologiques, illustre de façon particulièrement frappante à quel point la mobilisation de tous pour lutter contre l'épidémie a été souvent synonyme de sacrifices. Le ministère de la culture s'est engagé pleinement dans un plan de relance ambitieux, pour que chacun puisse à nouveau prendre part à la vie artistique et culturelle du pays, mesurant le rôle essentiel de la culture comme vecteur de lien et de résilience. Une attention toute particulière est portée aux plus jeunes. Toutefois, une mesure telle qu'une extension de la gratuité à destination des jeunes qui auraient dépassé l'âge limite de 26 ans ne semble pas répondre à l'ampleur des enjeux. Les conséquences de la crise sanitaire sur la participation à la vie artistique et culturelle des enfants et des jeunes ont en effet été bien plus larges et complexes que la seule perte du bénéfice de la gratuité d'accès aux monuments et collections des musées nationaux. La réponse à apporter doit donc tenir compte de cette complexité, s'adresser à tous ces enfants et tous ces jeunes, en même temps qu'elle doit permettre aux acteurs d'un secteur culturel éprouvé de reprendre leur activité dans les meilleures conditions possibles et en stabilisant leur situation financière. C'est le sens des moyens importants mobilisés par le ministère de la culture au service tant de la participation de tous à la vie culturelle que des dispositifs de soutien à tous les professionnels de la culture. Depuis la réouverture des lieux culturels, les propositions d'éducation artistique et culturelle, en temps scolaire et hors temps scolaire, ont retrouvé toute leur place. Ainsi, le 20 mai 2021, le pass Culture a été généralisé à l'ensemble du territoire français. Si le crédit de 300 € pour accéder à des offres culturelles variées est réservé aux jeunes de 18 ans, le pass Culture est une application géo-localisée accessible à tous,

permettant de découvrir des offres culturelles de proximité, notamment les propositions gratuites. Avec une éditorialisation pensée pour s'adresser aux jeunes, le pass Culture a également pour vocation d'encourager la création d'offres exclusives et innovantes leur étant destinées et, à terme, de devenir un véritable réseau culturel des jeunes, leur permettant de partager leurs expériences culturelles dans toute leur diversité. Par ailleurs, des moyens sans précédent ont été déployés pour étendre le bénéfice du pass Culture aux collégiens et lycéens, dans un volet individuel et collectif. Il s'agit ainsi de contribuer activement à la généralisation d'une éducation artistique et culturelle de qualité permettant à tous les enfants et les jeunes de retrouver la vie culturelle dans toute sa diversité, et de les préparer progressivement à un usage autonome éclairé du crédit de 300 € mis à leur disposition à 18 ans. Enfin, les nouvelles actions développées dans le cadre de l'Été culturel offrent à l'ensemble des concitoyens, notamment ceux qui rencontrent des freins financiers ou symboliques d'accès à la culture, des opportunités originales de bénéficier gratuitement de propositions culturelles variées. L'ensemble de ces mesures, tenant compte tant de l'impact global de la crise sanitaire sur tous les Français que de la fragilité de la situation économique du secteur culturel, constitue une réponse plus appropriée aux enjeux de cette période que des initiatives ponctuelles, sectorielles ou fragmentées.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Minot](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43452

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 janvier 2022](#), page 127

Réponse publiée au JO le : [15 février 2022](#), page 989